

**Organisation des épreuves communes par canton (année scolaire 2021-2022)
Fribourg francophone**

Année	Disciplines évaluées	Type d'épreuve, <i>appellation</i> et conception	Objectifs de l'évaluation	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
8^e	Français Mathématiques	<p>Épreuve à visée diagnostique. Les <i>tests de référence</i> sont proposés selon les besoins/observations avérés sans aucune obligation légale.</p> <p>Ces épreuves sont réalisées par un.e responsable de branche, deux ou trois auteur.es et la ou le responsable évaluation.</p>	La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport fixe le but des tests de référence ainsi que leurs modalités d'exécution, de correction, de communication et de prise en compte des résultats dans l'évaluation de l'élève.	<p>Évaluation pour une partie des élèves (environ 5-10%), pour lesquel.les une information complémentaire est nécessaire pour l'orientation (discordance des autres critères). Elles se déroule sur deux demi-jours. La durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour tous les élèves qui les passent.</p>	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> : résultats obtenus par l'élève</p> <p><i>Aux enseignant.es</i> : résultats obtenus par l'élève</p> <p><i>Aux directions du futur établissement du cycle 3</i> : résultats obtenus par l'élève</p> <p>Les résultats apportent le dernier critère pour décider de l'orientation de l'élève en vue du passage au degré secondaire I.</p>
11^e	Français Mathématiques Allemand Anglais Une autre discipline est parfois testée, comme le Latin ou les Sciences de la nature en prégyrnasiale.	<p>Épreuve à visée sommative. Épreuves cantonales de fin de scolarité obligatoire préparées par un groupe de travail pour chaque discipline, elles sont adaptées aux trois types de classes : Prégymnasiale (P), Générale (G) et Exigences de base (EP). Une consultation est organisée auprès des enseignant.es de chaque discipline.</p>		<p>Ces évaluations sont destinées à toutes et tous les élèves de 11^e. Elles se déroulent en fin d'année scolaire. Les jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.</p>	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> :</p> <p><i>Aux enseignant.es</i> :</p> <p>Les résultats des évaluations entrent à hauteur de 10% dans le calcul de la note pour le bulletin de fin d'année.</p>

RL : représentantes légales et représentants légaux